

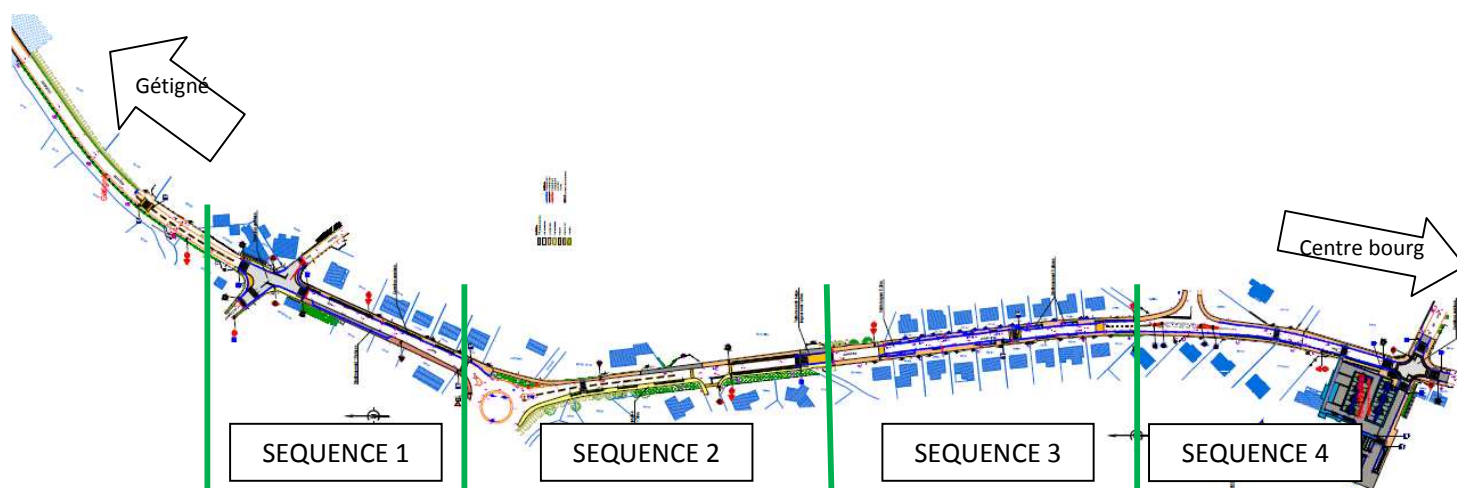
Compte-rendu du Conseil municipal Séance du 17 octobre 2013

1 - Les études d'aménagement de la rue du Président A. Durand finalisées

Du carrefour du cimetière jusqu'au carrefour de Gaumier-Chemin Noir, ces aménagements ont un triple objectif :

- Valorisation de l'entrée d'agglomération
- Création de liaisons douces piétonnes...
- Régulation de la vitesse

Avec la construction du Pôle médical, ces travaux intègrent la réalisation du parking attendant d'une quarantaine de places.



En partant du Chemin noir, les aménagements retenus sont les suivants :

- **Deux plateaux de surélévation** (zone 30), un à chaque extrémité au niveau du carrefour de Gaumier-Chemin Noir, et un au niveau du carrefour du cimetière.
- **Rive Gauche en remontant du Chemin Noir vers la place de la Mairie** : réalisation d'un trottoir de 1,40m de largeur en enrobé beige, pour permettre une continuité piétonne tout en respectant la réglementation en vigueur pour le déplacement des personnes à mobilité réduite.
- **Rive droite** : trottoir de largeur variable (minimum 1m) enherbé au niveau de la séquence 1, en sable renforcé ou en enrobé au niveau des autres séquences.
- **Chaussée** de 5,50 m avec divers marquages au sol et des haricots. Bordure au niveau de l'entrée de la zone tertiaire des Chaunières.
- **Places de parking** en parallèle de la chaussée côté rive droite séquence 1, en alternance rive droite-rive gauche sur la séquence 3.
- **Zones de plantations**, espèces végétales, arbustes, là aussi en alternance au niveau de chaque séquence.

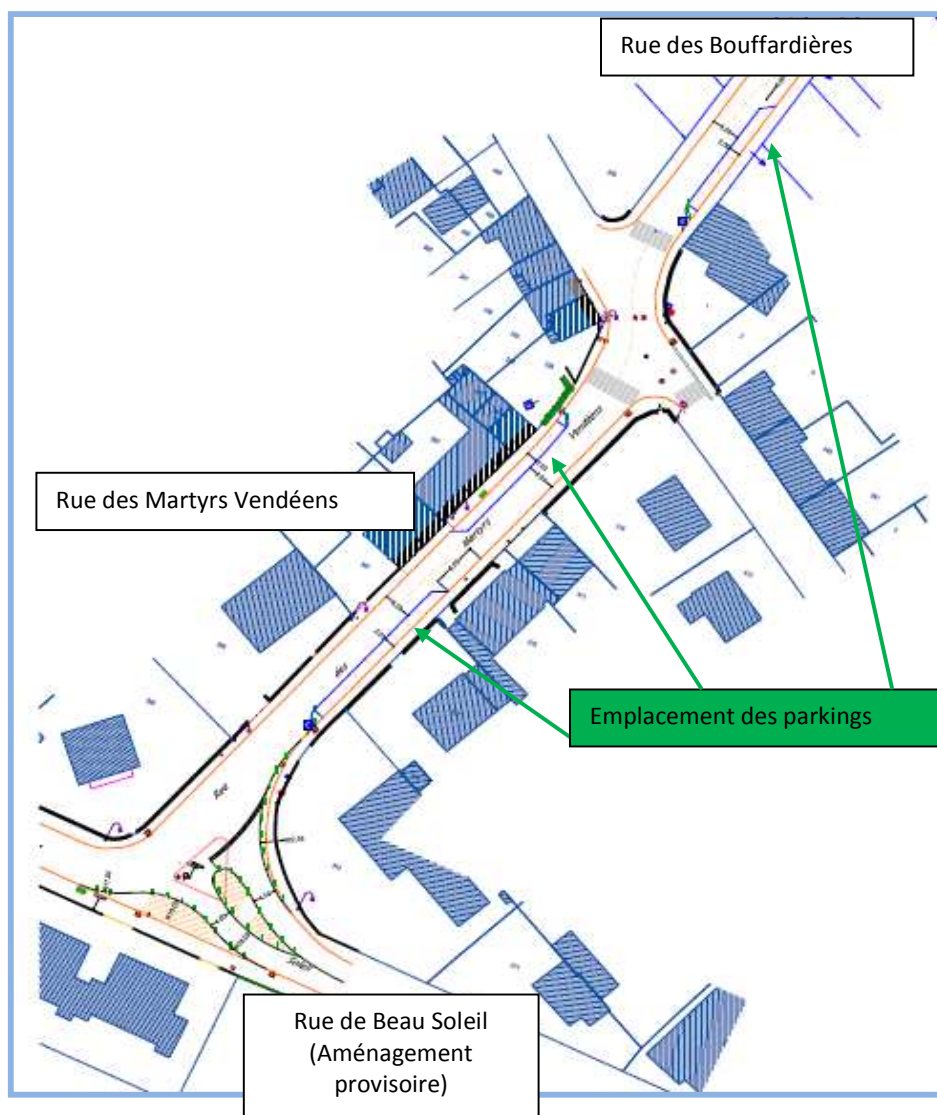
Ces divers aménagements sont prévus démarrer courant Mars 2014, pour être terminés avant l'été.

2 - Des aménagements de sécurité adoptés par le Conseil

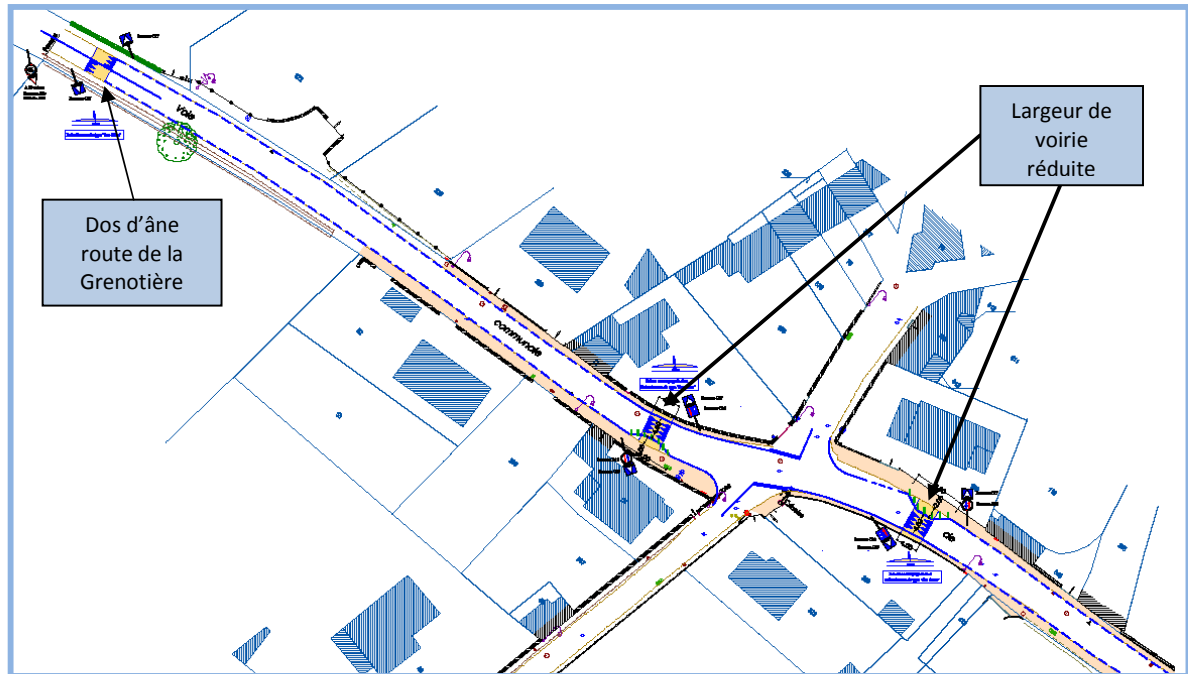
Rue des Martyrs Vendéens et traversée de Gaumier-Fromaget :

Source d'interrogation des habitants riverains, et après une réunion de concertation, les aménagements proposés visent à réduire la vitesse des automobilistes. En pareille circonstance, ce sont les rétrécissements de chaussée provoqués par divers moyens, et lorsque c'est possible les dos d'âne qui demeurent les plus dissuasifs.

- Rue des Martyrs Vendéens : Implantation de nouveaux emplacements de parkings longitudinaux décalés avec des balises de réduction de largeur de route positionnées à chaque extrémité des parkings. Concernant le carrefour Beau-Soleil, de nouveaux îlots seront tracés à la peinture et délimités par des balises.

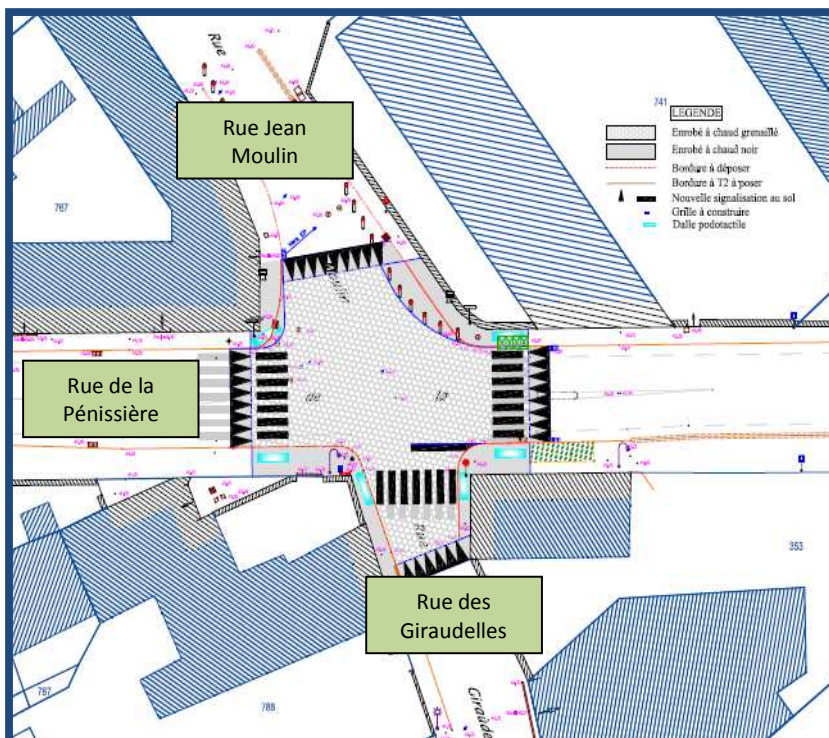


- Traversée de Gaumier-Fromaget : trois dos d'âne seront construits. Les deux positionnés de part et d'autre du village de Gaumier sont accompagnés de deux rétrécissement limitant la largeur de chaussée à 4 m. Les accotements enherbés existants seront nettoyés et empierrés. Une ligne de rive matérialisant la circulation piétonne sera tracée en bord de chaussée.



Carrefour des rues de la Pénissière et Jean Moulin : création d'un plateau de surélévation :

La proximité des écoles, et la traversée délicate de la rue de la Pénissière pour les piétons, ont conduit à raisonner cet aménagement de sécurité. La rupture visuelle provoquée par le choix de matériau de couleur différente constitue un autre élément de sécurisation.



3 - Affaires financières

La Communauté de communes Terres de Montaigu perçoit une dotation d'Etat pour le compte des communes membres. Cette dotation est reversée aux communes sous la forme d'un fonds de concours permettant de financer des projets d'investissement. Cela représente pour la commune de Cugand une enveloppe d'un montant de 18 276 €.

Le Conseil municipal a décidé de l'affecter au financement des aménagements de la Rue du Président Auguste Durand.

4 - Tarifs communaux 2014

Dans l'ensemble, les tarifs 2014 vont augmenter de 2%

4.1 - Assainissement collectif :

La PFAC (1) de base est de 1 768€ et comprend un tabouret		
	2013	2014
Construction neuve	1 734 €	1 768 €
Transformation de bâtiment en habitation		
Division d'immeuble pour création de logement		
- PFAC déjà honorée → forfait par logement	/	500 €
- PFAC non honorée → PFAC de base par logement	/	1 768 €
- Tabouret supplémentaire	/	300 €
Contrôle de conformité des branchements		
- Maison neuve	Service communal	
- Extension de réseau		
Redevance Eaux Usées sur consommation d'eau potable		
	2 013	2 014
- Compteur seul	0,66€/m ³	0,67€/m ³
- Forfait puits seul ou branchement mixte puits et compteur	0,66€/m ³	0,67€/m ³
	Forfait 30 m ³ /an par habitant	
NB: A cette redevance s'ajoute l'abonnement et la redevance du S.I.A. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement) pour la gestion de la station d'épuration.		

⁽¹⁾ PFAC : Participation pour Financement de l'Assainissement Collectif

4.2 - Assainissement non-collectif (compétence exercée par la Communauté de communes Terres de Montaigu)

Redevances assainissement non collectif - SPANC		2014
Installation Neuve : Contrôle de conception et d'implantation après dépôt d'un dossier d'étude de filière		50 €
Installation Neuve : Contrôle de bonne exécution après instruction d'un contrôle de conception et d'implantation		60€
Réhabilitation de l'existant : Contrôle de conception et d'implantation après dépôt d'un dossier d'étude de filière + Contrôle de bonne exécution après dépôt d'un dossier d'étude de filière <i>(une seule facture payable après les travaux)</i>		110€
Réhabilitation de l'existant : Contrôle de l'exécution des travaux sans étude de filière ni instruction d'un contrôle de conception et d'implantation		120€
Contre visite suite à avis défavorable sur dossier de contrôle de bonne exécution		60€
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien		90€
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien <u>lors d'une vente immobilière</u>		120€
Prélèvement et analyse d'un échantillon en cas de rejet au milieu superficiel		Frais réels
Déplacement du contrôleur sans visite effectuée (absence injustifiée) <i>(cumulable avec un refus de contrôle)</i>		60 €
Refus de contrôle : Majoration de 100% la redevance contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien <i>(due chaque année tant que l'usager refuse la visite)</i>		180€/an
Absence de mise en conformité suite à une vente immobilière : Majoration de 100% la redevance contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien <i>(due chaque année tant que l'installation d'assainissement non collectif n'a pas fait l'objet de l'obligation réglementaire de remise aux normes des équipements, dans le délai prescrit par l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation)</i>		180€/an

Salles communales (tarifs 2014-2015)

Hormis pour la salle de Fromaget où un rattrapage a été opéré, les évolutions des tarifs pour les autres salles sont de 2%. La demande des locataires mais aussi les sollicitations à la hausse ont amené à prévoir l'application d'un forfait ménage pour les salles du Mingot et de Fromaget. Ce dernier s'applique sur demande ou lorsque les salles ne seront pas restituées dans un état de propreté suffisant.

SALLE DU MINGOT	CUGAND	Hors CUGAND	CUGAND	Hors CUGAND
	01/01 au 31/12/2014		01/01 au 31/12/2015	
Journée	237 €	332 €	242 €	339 €
Après 17 H	157 €	220 €	160 €	224 €
Vin d'honneur	100 €	139 €	102 €	142 €
Sépulture	51 €	71 €	52 €	73 €
Forfait ménage	56 €	56 €	57 €	57 €
Chauffage en sus du 15/10 au 15/04-1/2 tarif pour vin d'honneur	61 €	61 €	62 €	62 €

SALLE DU FROMAGET	CUGAND	Hors CUGAND	CUGAND	Hors CUGAND
	01/01 au 31/12/2014		01/01 au 31/12/2015	
Journée	68 €	95 €	100 €	140 €
Après 17 H	50 €	70 €	70 €	98 €
Vin d'honneur	29 €	41 €	40 €	56 €
Forfait ménage	47 €	47 €	47 €	47 €
Chauffage en sus du 15/10 au 15/04-1/2 tarif pour vin d'honneur	31 €	31 €	32 €	32 €

Par ailleurs, pour l'Espace Culturel du Doué, des demandes de manipulation gradins durant la location ont amené à proposer cette nouvelle prestation.

ESPACE CULTUREL DU DOUE 2015	Associations		Particuliers		Entreprises, C.E., autocaristes,...	
	Cugand	Hors Cugand	Cugand	Hors Cugand	Cugand	Hors Cugand
Salle + Office + Bar	180 €	637 €	637 €	955 €	743 €	1 061 €
location la veille après 15h	106 €	159 €	106 €	159 €	106 €	159 €
Office + Bar	91 €	318 €	318 €	478 €	371 €	318 €
Loges	32 €	79 €	53 €	79 €	53 €	79 €
Sonorisation	32 €	65 €	32 €	65 €	32 €	65 €
Vidéo-projecteur + Sonorisation	65 €	131 €	65 €	131 €	65 €	33 €
Régie-son	53 €	106 €	non disponible à la location		53 €	106 €
Gradins	53 €	106 €			53 €	106 €
Manipulation Gradins pendant la manifestation	100 €	100 €			100 €	100 €
Eclairage scène	21 €	21 €			21 €	21 €

5 - Mise en place d'une astreinte le week-end

Si jusqu'à ce jour, une astreinte le week-end était en place pour le Maire et les Adjointes, ce n'est pas le cas pour les employés des services techniques. Ils peuvent dans certaines situations critiques faire l'objet de sollicitations. Pour régulariser ces réalités, mais aussi mieux répondre aux impératifs qui relèvent de la responsabilité communale (conditions climatiques, ...) un dispositif d'astreinte a été raisonné et va être expérimenté au cours du 1^{er} semestre 2014.

Principes :

1. Un élu (Maire ou Adjoint) de permanence chaque week-end ou jour férié (pas de changement)
2. Un agent des services d'astreinte à domicile (samedi 14h-20h, et dimanche ou jour férié 8h-20h), mobilisable sur appel de l'élu de permanence.

Une rémunération forfaitaire d'astreinte est mise en place, et le temps d'intervention quant à lui, sera majoré pour travail le week-end.

Une fois validé par les instances de la fonction publique territoriale, d'autres précisions seront données pour la mise en œuvre effective en janvier 2014.

6 - Aménagements sportifs

Diverses rencontres sont intervenues entre le bureau de l'AMA (Athlétisme Mingot Association), présidé par M. Damien Bouillaud, et la commission des affaires sportives, ayant pour objet la création d'une aire de saut en longueur et de deux aires de lancer de poids et de disque au complexe sportif. En effet, la structuration du club et son dynamisme se traduisent par des effectifs en nette progression (88 jeunes et 74 adultes à la reprise en septembre). Pour accompagner cette évolution fédératrice, le Conseil municipal se prononce favorablement pour réaliser ces équipements qui pourront par ailleurs être utilisables par les écoles ou d'autres disciplines sportives.

Prochain conseil municipal le jeudi 12 décembre 2013